

## Communiqué de presse

18 janvier 2012

### **Allocation de ressources dans le médico-social : HAPI, un nouvel outil de pilotage pour les ARS.**



La CNSA, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé et le ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale (Secrétariat général et DGCS) ont présenté aujourd'hui l'application HAPI aux directions des agences régionales de santé (ARS).

Ce système d'information partagé contribue à l'harmonisation et à la sécurisation des pratiques de tarification des établissements et services médico-sociaux. HAPI s'inscrit ainsi dans la continuité des actions engagées depuis 2010<sup>1</sup> pour optimiser les moyens alloués dans le secteur.

Financé par la CNSA, HAPI a été mis en œuvre conjointement par les équipes de la CNSA et les ARS. Il vise à outiller les agences pour la mise en œuvre de leur mission d'allocation de ressources et de tarification.

HAPI poursuit trois objectifs :

- Au niveau régional, pour les ARS : tarifier les établissements et services jusqu'à l'édition des notifications tarifaires et suivre la consommation des enveloppes régionales en temps réel ;
- Au niveau national, pour la CNSA et les directions ministérielles : avoir de la visibilité sur la consommation des enveloppes déléguées aux ARS pour financer le fonctionnement des établissements et services et ainsi disposer d'informations fiables et précises pour la définition et le suivi de l'OGD ;
- Au niveau local, pour les établissements et services concernés : accéder à un système d'information partagé avec les ARS pour transmettre les propositions budgétaires et bénéficier d'éléments de comparaison sur les coûts, les activités et les effectifs.

S'inscrivant dans un contexte de mise en œuvre des ARS, il permet la tarification des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et les établissements accueillant les personnes à difficultés spécifiques et assure ainsi la couverture de l'ensemble du secteur médico-social relevant des ARS.

---

<sup>1</sup> Changement de gestion des enveloppes budgétaires : passage des enveloppes anticipées aux crédits de paiement.

HAPI a été développé en moins d'un an, entre mars 2011 et début 2012, par Steria, sur la base des besoins identifiés par le groupe de travail réunissant les ARS. Il sera utilisé dès la campagne tarifaire 2012.

Pour s'approprier l'outil dans des conditions optimales, 600 agents tarificateurs auront suivi une formation à l'outil et à la conduite du changement de quatre jours, dispensée par Logica entre le 3 novembre 2011 et le 3 février 2012. Au quotidien, ils s'appuieront sur des outils métier tels que les supports de formation, les tutoriels, un lexique...

En 2012, un club des utilisateurs HAPI recensera les besoins d'évolution identifiés par les ARS et priorisera ceux nécessaires à l'optimisation de l'application. En parallèle, des travaux seront conduits sur l'interopérabilité d'HAPI avec les autres systèmes d'information de la CNSA utilisés par les ARS.

HAPI constitue une première étape dans la rénovation du système d'information d'allocation de ressources des ARS. La prise en compte des champs du sanitaire, de la prévention et de l'ambulatoire constituera la deuxième étape.

#### Les dates clés

- 23 mars 2010 — 29 avril 2010 : analyse de l'existant (pratiques, outils) par le groupe de travail réunissant les ARS.
- 25 mai 2010 – 23 juillet 2010 : expression des besoins par les ARS.
- Février 2011 : choix des prestataires pour la réalisation de l'outil et l'accompagnement au changement : Steria et Logica.
- Mars 2011 – mars 2012 : réalisation de l'outil par Steria.
- Avril – août 2011 : participation du groupe « appui métier » (ARS : Lorraine, Bretagne et Pays de la Loire) aux phases de validation lors du développement de l'outil.
- Septembre 2011 – octobre 2011 : expérimentation de l'outil, en situation réelle, dans trois ARS pilotes (Lorraine, Nord Pas de Calais et Pays de la Loire).
- Novembre 2011 — février 2012 : formation des tarificateurs par Logica et la CNSA.

#### Contacts Presse

**Aurore Anotin – CNSA**  
Tél. : 01 53 91 21 75  
[aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)

**Claire Vaas – Logica**  
Tél. : 01 57 87 47 02  
[claire.vaas@logica.com](mailto:claire.vaas@logica.com)

**Anne-Catherine Ferrari – Secrétariat général**  
Tél. : 01 40 56 43 59  
[anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr](mailto:anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr)

**Coralie Bitan — Steria**  
Tél. : 01 34 88 94 89  
[coralie.bitan@steria.com](mailto:coralie.bitan@steria.com)

Avec le soutien de

